



## COMMUNE DE COMMUNE DE CURIENNE

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 14

Le 28 avril 2026, le Conseil municipal de la Commune de Commune de Curienne s'est réuni Mairie de Curienne sous la présidence de Yohann JENNEPIN, suivant convocation transmise le vendredi 24 avril 2026 par voie dématérialisée.

**En présence de :** BOCHET Stephane, CHEVALIER Christian, DAYET Tiphaine, FERNANDES Cristina, HACQUARD Manon, HOLMIERES Stéphane, JENNEPIN Yohann, NARETTO Benjamin, PETITDEMANGE Stanislas, PUPPINI Régine, RASTELLO Patricia

**Excusé ayant donné procuration :** BARON Jean-Paul à BOCHET Stephane, HENRION Marie-Sophie à HACQUARD Manon, LACHARME Flavie à JENNEPIN Yohann

**Absents :** THILL Lionel

**Secrétaire de séance :** FERNANDES Cristina

#### 2026-022 - ENVIRONNEMENT - AVIS DE LA COMMUNE CONCERNANT LE PROJET DE CRÉATION D'UN SITE DE TRANSIT DE DÉCHETS DANGEREUX SUR LA COMMUNE LIMITROPHE DE CHALLES-LES-EAUX

**Rapporteur :** BOCHET Stephane



**MAIRIE DE CURIENNE**

Arrondissement de Chambéry  
Département de la Savoie

Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société TECHNI-FRAM pour créer un site de transit de déchets dangereux, ciblant les hydrocarbures et le glycol, sur la commune limitrophe de Challes-les-Eaux. Ce projet répond à son besoin logistique de regrouper les déchets issus de ses chantiers à proximité immédiate de ses locaux administratifs et de sa société sœur REGETHERM. Il consiste à enfouir une cuve de 90 m<sup>3</sup> pouvant stocker temporairement jusqu'à 49 tonnes de ces liquides polluants et hautement inflammables.

L'étude de dangers du projet identifie comme scénario d'accident majeur le risque d'un incendie au niveau de la zone de dépotage des camions. Bien que l'installation soit située en plaine, les documents précisent qu'elle s'implante à seulement 150 mètres des premières formations forestières du massif des Bauges. Notre commune de Curienne surplombant directement ce secteur, elle se trouve de fait dans le périmètre des impacts potentiels en cas de sinistre. En effet, lors d'un incendie d'hydrocarbures, le panache de fumées toxiques pourrait remonter le versant sous l'effet des vents thermiques, dégradant la qualité de l'air de notre village, sans compter le risque de propagation du feu à nos espaces naturels. Néanmoins, pour neutraliser le risque d'accident thermique lors des déchargements, le projet impose la construction d'un mur coupe-feu capable de résister deux heures et d'empêcher toute propagation des flammes hors du site. Le dispositif est complété par l'enfouissement de deux grandes cuves (60 m<sup>3</sup> et 30 m<sup>3</sup>) servant de réserves d'eau et de bassins de rétention dédiés spécifiquement à la lutte incendie. En outre, la nouvelle cuve de stockage de 90 m<sup>3</sup> sera à double enveloppe et équipée d'un détecteur de fuites pour écarter tout risque de pollution souterraine. Parallèlement, l'ensemble des voiries du site sera imperméabilisé à l'issue des travaux et les eaux de ruissellement transiteront par un séparateur d'hydrocarbures avant d'être rejetées.

Par ailleurs, il convient de prendre en considération les nuisances liées au trafic induit, avec la circulation annoncée de près de 1600 camions-citernes par an à proximité de nos axes de desserte (environ 5 camions par jour).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **ÉMET** l'avis suivant : "Défavorable. L'étude de dangers du projet identifie comme scénario d'accident majeur le risque d'un incendie au niveau de la zone de dépotage des camions. En conséquence, et malgré les mesures prévues pour anticiper ce risque, le projet entre en contradiction avec les mesures de protection incendie et de préservation de la biodiversité engagées par la commune de Curienne avec le PNR, l'ONF et la préfecture, sur le site du Mont-Saint-Michel."

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 avril 2026

Le président de séance,  
Yohann JENNEPIN



Le secrétaire de séance,  
Cristina FERNANDES

